

Karim Ouchikh lance SOS Eglises de France

« Plus aucune église ne doit être démolie en terre de France ! »

Karim Ouchikh, bien connu pour être le président du Siel (Souveraineté, Identité et Libertés), vient de doter le combat pour la défense de la civilisation chrétienne d'un nouvel outil, d'une nouvelle arme : SOS Eglises de France. A l'heure où tant d'églises sont menacées ou carrément détruites (voir ci-contre), Karim Ouchikh en appelle à la mobilisation partout en France.

« Minute » : Pourquoi lancez-vous cette association SOS Eglises de France ? N'y avait-il pas déjà d'associations œuvrant dans ce sens ?

Karim Ouchikh : Notre patrimoine chrétien ne cesse de se dégrader sous nos yeux et nos pouvoirs publics opposent à cette terrible réalité une indifférence coupable. En revanche, j'observe avec bonheur la mobilisation de certaines d'associations qui s'activent sur le terrain pour sauver ici une église, là une chapelle. SOS Eglises de France entend servir de caisse de résonance à toutes ces initiatives locales et se propose surtout d'agir avec énergie auprès des élus pour empêcher, par tous moyens, la disparition programmée de notre patrimoine religieux.

N'oublions jamais que nos édifices chrétiens sont partie intégrante de notre héritage national : sauver nos églises, c'est aussi préserver l'âme de la France ! Il en va à coup sûr de notre modèle de civilisation. Je me place ainsi clairement dans le sillage idéologique de **Maurice Barrès** qui, déjà en 1913, dénonçait l'état déplorable du patrimoine religieux français dans son célèbre pamphlet, *La Grande Pitié des églises de France*.

SOS Eglises de France assumera donc un rôle clairement politique – au sens noble du terme –, ce qui la distinguera sans doute des autres associations nationales de protection du patrimoine qui œuvrent davantage dans un registre culturel stricto sensu.

Imposer la notion de « servitude de civilisation »

Visez-vous à empêcher les projets de démolition ou, également, à sauver des églises ou chapelles dont l'état se dégrade faute d'entretien ?

A une époque où s'édifient continuellement des mosquées aux quatre coins de l'hexagone, suscitant ainsi des motifs légitimes d'anxiété parmi nos compatriotes, plus aucune église ne doit être démolie en terre de France ! Ce n'est pas qu'un mot d'ordre : une offensive politique sera menée d'ici peu auprès de nos parlementaires pour graver cet objectif dans le marbre de la loi.

Plus concrètement, une telle ambition impliquera en amont un travail de veille à l'égard des édifices religieux dont l'état de dénuement matériel les



conduirait à leur abandon progressif puis à leur désacralisation, selon un processus mortifère bien rodé qui est bien souvent le prélude à leur destruction ou leur vente.

Tout défaut d'entretien d'un édifice culturel, imputable à l'Etat, aux communes ou aux diocèses, sera ainsi dénoncé dans le cadre d'une guérilla juridico-médiatique qui permettra de peser sur l'opinion publique locale et nationale. En ces temps de dérèglement des esprits et d'angoisses identitaires, nos églises et nos chapelles – et, de manière générale, tout notre patrimoine religieux chrétien – constituent à mes yeux un repère culturel essentiel qu'il nous faut absolument sanctuariser.

De ce point de vue, je plaide pour l'entrée en vigueur, dans notre débat

politique sinon dans notre droit, d'une servitude de civilisation, un concept politique que j'ai forgé avec l'ambition d'imposer aux propriétaires de nos édifices chrétiens l'obligation d'ordre public de les entretenir et de les valoriser.

S'agit-il seulement d'alerter sur les menaces qui pèsent sur les églises ou visez-vous à fédérer suffisamment de monde (et à récolter suffisamment de fonds) pour pouvoir intervenir lorsqu'une église est menacée et, le cas échéant, procéder aux travaux ou la racheter ?

SOS Eglises de France vise à accueillir dans ses rangs un nombre d'adhérents (particuliers, associations, entre-

prises) aussi large que possible afin de disposer très vite d'une représentativité nationale incontestable : un maillage territorial serré est aussi prévu. Les dons seront les bienvenus et cette source de financement permettra, en liaison avec d'autres partenaires (Fondation du patrimoine, mécènes...) de se substituer aux propriétaires défailants (publics, particuliers ou diocésains) pour réaliser les travaux nécessaires à la sauvegarde des éléments remarquables de notre patrimoine chrétien. Avec votre autorisation, je prends d'ailleurs la liberté de faire appel dès à présent, dans vos colonnes, à la générosité publique...

Sauver avec SOS Eglises de France l'intégralité de nos 45 000 églises est naturellement un objectif hors de portée, même si j'aspire à mener notre action aussi loin que possible. Mon intention première est surtout d'inviter nos compatriotes à participer activement au redressement moral et spirituel de la France en s'appuyant, entre autres leviers d'action, sur notre héritage chrétien, ce qui nous oblige au respect absolu de ce précieux patrimoine.

« Nous ne nous interdirons aucun moyen d'action »

Quelle est votre marge de manœuvre dans le cadre des différents textes découlant de la loi de 1905 relatifs à la propriété et à l'entretien des lieux de culte ?

SOS Eglises de France sera tout à la fois un lanceur d'alerte, un groupe de pression, un chevalier blanc et le promoteur de réformes législatives et réglementaires. Tous les propriétaires des édifices chrétiens seront concernés par ses initiatives : Etat, communes, particuliers, diocèses pour les églises bâties après 1905. En pratique, nous ne nous interdirons aucun moyen d'action pour alerter l'opinion publique sur l'état de conservation de nos églises et pour contrarier toute opération de démolition : chaque édifice religieux menacé appellera sa réponse appropriée, étant naturellement rappelé que le dialogue et la concertation seront des méthodes à chaque fois privilégiées.

Souhaitez-vous que des référendums locaux soient organisés lorsqu'une municipalité envisage

Ces églises qu'on abat

Depuis dix ans, **Benoît de Sagazan** tient un blog consacré à l'actualité du patrimoine historique et principalement du patrimoine religieux. Il n'a rien de militant. Jour après jour, il relate ce qui se passe partout en France. De façon neutre. Il rapporte les faits et en indique les sources. L'information se déniche parfois dans les pages locales de la presse régionale. Des églises qu'on abat, à quoi bon en faire la une ?

Au 1^{er} septembre, il a réactualisé ses données relatives aux églises et chapelles dont on annonce la démolition : une dizaine de destructions est annoncée, qui vient s'ajouter aux trente églises détruites en France depuis le début du millénaire, soit deux par an. Benoît de Sagazan estime à plus de trois cents le nombre d'églises et chapelles actuellement menacées, du fait principalement de leur vétusté et du manque d'argent – ou de volonté politique – pour les restaurer, sans que la décision de les détruire ait encore été prise.

La macabre comptabilité est difficile à tenir et on ne jurerait pas que tous les chiffres soient exacts, tant il est aisé de faire disparaître ici une chapelle en ruines en rase campagne, là la chapelle d'un hôpital lors d'une rénovation... Ils paraissent donc sous-estimés.

En 2016 par exemple, on a ainsi fait tomber la chapelle du Pensio au Puy-en-Velay, dans un silence gêné de la

de détruire une église ? Ou pensez-vous, comme l'abbé de Tanoüarn nous l'avait déclaré (1), que « le droit de propriété, grâce à Dieu, n'est pas un absolu », et qu'il faut imposer à la collectivité de « respecter les lieux où souffle l'esprit » ?

Les promoteurs immobiliers, les municipalités peu scrupuleuses, les lobbies de l'argent... autant d'agents du chaos identitaire qui agissent systématiquement dans l'ombre et s'inquiètent toujours des campagnes de médiatisation : la mobilisation remarquable de l'opinion publique francilienne autour de l'excellent abbé de Tanoüarn a ainsi permis d'empêcher la démolition de l'église parisienne Sainte-Rita dont la destruction avait été pourtant programmée pour cet été.



mairie, qui s'est refusée à communiquer sur le sujet, la chapelle Saint-Martin à Carcassonne (« Il fallait sécuriser la résidence pour personnes âgées en ouvrant un accès praticable pour les sapeurs-pompiers », a justifié le curé), l'église de la Ferrandière à Villeurbanne qui « doit laisser place à un immeuble social », etc.

L'an dernier, la monumentale église Notre-Dame des Anges, à Belfort, érigée après 1905, avait été envoyée *ad patres*. Une décision du diocèse, qui n'avait pas les moyens de la restaurer... Quelques jours plus tôt, en ce funeste été 2005, c'était la non moins imposante église Sainte-Thérèse de Beaulieu, à Mandœuvre, dans le Doubs, érigée en 1936, qui avait été détruite pour les mêmes raisons.

Cet été, c'est vers Courant, un village de Charente-Maritime, que les rares regards que le patrimoine religieux semble intéresser se sont tournés.

L'interdiction légale de toute opération de démolition d'église est une entreprise législative qui prendra du temps à mettre en œuvre : d'ici là, il nous faut donc utiliser tous moyens d'action de nature à faire échec aux projets de destruction de nos églises, dont l'usage des référendums d'initiative locale qui ont le mérite de faire réagir les populations concernées.

Comme vous le savez, je suis partisan d'acclimater dans le débat public l'idée d'une prééminence du fait chrétien dans notre pays, ce qui supposera de compléter le préambule de la constitution et de modifier la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat pour y mentionner explicitement l'existence historique des racines chrétiennes de la France. Une telle adaptation de notre droit autorisera tous les progrès : parmi ces avancées, la notion

Dans un hameau du nom de Ligeuil, rattaché à Courant, se trouve une église du XII^e siècle, l'église Sainte-Radegonde. Le maire dit avoir fait faire un « *audit de solidité* » – parce que les églises médiévales, c'est bien connu, ça tombe facilement... – et qu'il faudrait « *au moins 30 000 à 35 000 euros pour la toiture* ». Et puis il faudrait reprendre la charpente, et puis les murs, et même les fondations ! Ben voyons !

Alors le conseil municipal de Courant s'est réuni et a décidé qu'il fallait raser tout ça, d'autant qu'il y a une autre église dans le bourg principal, et que ça faisait doublon... Quant aux habitants, ils ont appris la nouvelle par le journal municipal : « *Après avoir pris le temps de la réflexion et l'avis de personnes respectables et publiques, constatant [...] que le temps a fait son œuvre sur ce bâtiment, le Conseil municipal opte pour sa démolition, tout en précisant que soient intégrés dans le projet de mise en valeur de la place tout symbole et élément ayant valeur religieuse et architecturale.* » On y croit.

La commune, qui n'a pas un rond, veut donc faire une belle place – qui ne coûte rien, comme chacun sait – à la place de l'église. Et puis un peu de social aussi. Elle a déjà acquis un bâtiment proche de l'église pour en faire une « *salle associative* ». Le salon du maire, pour faire un loto dans un village de 400 habitants, c'est trop petit ? ■

M. B.

<http://patrimoine.blog.pelerin.info>

de servitude de civilisation, évoquée plus haut, qui obligera tout propriétaire d'édifice chrétien à en prendre soin et, à fortiori, à ne pas le démolir.

Quitte à chatouiller les oreilles de quelques républicains laïcistes, j'aurais pu aussi bien utiliser, sur ce dernier point, le terme de servitude spirituelle, pour répondre à la légitime préoccupation de l'abbé de Tanoüarn : là où souffle l'Esprit, le droit de propriété est tout sauf un absolu... ■

Propos recueillis par Marc Bertric

(1) Voir notre entretien avec l'abbé Guillaume de Tanoüarn, « *La collectivité doit protéger ses biens les plus nobles face à tous les prédateurs* », in « *Minute* » n° 2783 du 10 août 2016.

SOS Eglises de France : <http://soseglisesdefrance.fr> contact@soseglisesdefrance.fr